



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAP

Question orale n° 1453

Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation de la filière « plastiques et composites » dans l'académie d'Orléans-Tours et plus spécifiquement ce qui concerne l'avenir du CAP composites, plastiques chaudronnés (CPC) au sein du lycée Pasteur du Blanc.

Texte de la réponse

AVENIR DE LA FILIÈRE PLASTIQUES ET COMPOSITES DANS L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Chanteguet, pour exposer sa question, n° 1453, relative à l'avenir de la filière plastiques et composites dans l'académie d'Orléans-Tours.

M. Jean-Paul Chanteguet. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, je souhaite appeler votre attention sur la situation de la filière plastiques et composites dans l'académie d'Orléans-Tours et, plus précisément, sur l'avenir du CAP Composites et plastiques chaudronnés du lycée Pasteur du Blanc, dans l'Indre.

Les investissements importants que la région Centre a consacrés ces dernières années au développement de cette filière permettent de disposer aujourd'hui d'équipements hautement satisfaisants et conformes aux exigences des référentiels des diplômes proposés. La situation de l'emploi n'est pas défavorable aux diplômés issus de ces formations, et les effectifs progressent si l'on veut bien prendre en considération les scolaires et les apprentis.

Cette filière semble aujourd'hui bien organisée, grâce aux efforts conjoints des équipes éducatives des établissements du Blanc et d'Amboise et aux partenariats établis avec la fédération de la plasturgie.

Si le BTS Europlastic n'est pas ouvert, cela bloquera les bacheliers professionnels qui auraient pu acquérir localement une meilleure qualification, donc bénéficier d'une meilleure insertion sociale.

Par ailleurs, fermer le CAP CPC du Blanc risque de priver certains jeunes d'Amboise d'une partie importante de la formation en composites. En effet, les deux établissements sont entièrement dépendants l'un de l'autre et un regroupement des deux entités semble parfaitement illusoire. Afin de ne pas compromettre la pérennité de cette filière dans notre région, il paraît donc nécessaire d'envisager plutôt une véritable réorganisation de toutes les formations.

En ce qui concerne plus spécifiquement le CAP CPC du Blanc, unique en région Centre, il nécessite le maintien d'un seul poste d'enseignant pour les deux années, les autres matières étant communes à cette formation et à d'autres. Il serait donc intéressant de poursuivre le travail d'information entamé à l'intention de certains élèves issus de SEGPA, qui y trouvent un débouché favorable à leur avenir professionnel.

De plus, les contacts noués avec des employeurs potentiels ont besoin de temps pour aboutir. Il est donc indispensable de se donner au moins une année supplémentaire avant d'évaluer les possibilités d'évolution de cette formation.

Bien au-delà des conséquences de la fermeture du CAP CPC sur notre territoire, déjà très fragile dans le domaine de la formation, c'est toute la filière plastiques et composites de l'académie d'Orléans-Tours qui serait ébranlée par une telle décision.

Monsieur le ministre, je tenais à vous fournir ces éléments d'appréciation afin que l'on ne décide pas de fermer une telle formation pour des raisons uniquement budgétaires.

Mme la présidente. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur le député, dans l'Académie d'Orléans-Tours, deux établissements assurent les formations en plasturgie que vous avez évoquées : le lycée professionnel Chaptal, à Amboise, et la section d'enseignement professionnel du lycée Pasteur du Blanc.

Or force est de constater que, depuis plusieurs années, les effectifs de ces deux formations connaissent une forte érosion. Il faut regarder la réalité en face : sur quinze places disponibles, la section n'a accueilli que onze élèves en 2007, huit en 2008 et six en 2010. La fréquentation s'est donc considérablement réduite.

Par ailleurs, la section n'obéit pas à sa finalité première, puisqu'elle ne recrute pas parmi les publics fragiles, alors que ce sont eux qui sont les premiers visés au niveau du CAP.

En outre, s'il est vrai que la formation a accueilli des apprentis, il faut néanmoins préciser que tous les coûts de formation afférents ont été pris en charge par l'académie.

Certes, le conseil régional a investi dans cette formation quelque 4 millions d'euros, qui se répartissent entre immobilier et équipements. Toutefois ces investissements datent de plus de dix ans. Or nul n'ignore que, depuis lors, les besoins de formation ont évolué dans la région. Il est donc nécessaire autant que légitime de tenir compte de ces changements dans la carte académique des formations professionnelles. Cela vaut pour la filière plastiques et composites, en particulier du CAP Composites et plastiques chaudronnés du lycée Pasteur du Blanc.

Porter la formation au niveau IV et apporter une réponse adaptée à l'échelon inter-académique, telles sont, monsieur le député, les pistes à explorer afin de préserver l'avenir de cette filière. Il s'agit de lui donner ainsi un nouveau souffle afin de garantir sa pérennité et de s'assurer que chaque élève qui s'y engage trouvera un emploi à l'issue de sa formation. En effet, dans l'enseignement professionnel plus qu'ailleurs, le système éducatif doit s'adapter aux besoins des entreprises comme aux attentes des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Chanteguet](#)

Circonscription : Indre (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1453

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4629

Réponse publiée le : 18 mai 2011, page 3116

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 mai 2011